

# MÉMOIRES

DE LA

## SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE CAMBRAI

---

TOME XXVIII. - 2<sup>e</sup> PARTIE.

---

Présidence de M. Alc. WILBERT.

---

CAMBRAI

TYPOGRAPHIE DE L. CARION, RUE DE NOYON 9

---

1865

# JEANNE D'ARC

AU CHATEAU DE BEAUREVOIR

par CH. GOMART

m e m b r e   c o r r e s p o n d a n t



Un manuscrit de la bibliothèque Mazarine (1) du XVII<sup>e</sup> siècle dit, en parlant du château de Beaurevoir,, que c'était « une forteresse massive, munie de murailles très-fortes, bien tourellées et ressemblant aux ouvrages anglais. » Telle est à peu près la seule description que nous puissions donner de l'ancien château de Beaurevoir, dont la possession a été si vivement disputée aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle et dans lequel Jeanne d'Arc a été détenue prisonnière.

Sous Louis de Luxembourg, c'était un fort redoutable, rempli d'hommes d'armes, de bruits de guerre, de hennissements de chevaux, de retentissements de clairons, de lances reluisantes au soleil, de bannières flottant au vent, plein de cris d'orgie, d'ivresse, de

(1) *Voyage en France* de Dubuisson, n<sup>o</sup> 2694 p. 38.

Beaurevoir, village de l'ancien domaine des comtes de Vermandois, tire son nom de sa belle situation (*Bel-lum videre*). Placé sur un coteau incliné vers le Sud-Est, dans une plaine agréablement accidentée, dernièrement encore entouré de la forêt qui portait son nom, à peu de distance de l'ancienne chaussée de Bavay à l'*Auguste de Vermandois*, ce village était déjà au X<sup>e</sup> siècle l'habitation d'un des principaux seigneurs du comté de Vermandois.

Son territoire sur lequel l'Escaut prenait autrefois sa source (1) présente sur divers points des traces antiques auxquelles il est difficile d'assigner une date précise. On

(1) L'Escaut, dont la source est aujourd'hui descendue au bas du Mont-Saint-Martin, commune de Gouy, jaillissait autrefois au pied du cimetière du village de Beaurevoir ; nous en trouvons la preuve dans le *Voyage en France de Dubuisson*, qui écrivait en 1674. « A une  
« mousquetade dehors du village de Beaurevoir est une petite cha-  
« pelle, avec le cimetière du village sur un coteau, au pied duquel  
« est la source primitive de la rivière de l'Escaut dite *Somme-Escaut*;  
« c'est un bassin naturel et carré de 7 ou 8 pieds de long sur 4 ou 5  
« de large et profond de trois pieds-environ. La première eau de l'Es-  
« caut source de là, coule dans un fossé qui va suivant le pied du  
« coteau et la vallée dite de *Bareau*, par un ruisselet auprès du chemin,  
« jusques à l'Abbaye du Mont-Saint-Martin, vis-à-vis de laquelle il  
« est secouru de sources sortant du pied du coteau et de plusieurs  
« autres qui sont dans le canal. Cette source primitive de l'Escaut  
« s'appelle *Somme-Escaut* (Haut-Escaut). »

(Bibl. Mazarine, *Voyage en France par Dubuisson*. H n°2694, B. p. 38.)

On raconte que la suppression de la source de l'Escaut à Beaurevoir, a eu lieu depuis qu'un marquis de Nesle, seigneur engagiste de la terre de ce village, a bouché l'ancienne source pour pouvoir cultiver une vallée qu'elle inondait et qu'on appelait *les étangs*. (*Archives du Nord*, T. V, p. 415.)

reconnaît encore dans la partie Nord-Ouest du territoire, sur les terres défrichées de la forêt et qui dépendent aujourd'hui du domaine de Guizancourt, (section A, n° 6), à l'Est du chemin de Beaurevoir à Villers-Outréaux, les traces d'un large fossé qui a dû circonscrire un poste militaire. Les lignes de ce retranchement sont aujourd'hui tellement abattues par la culture qu'il est difficile d'en bien déterminer le périmètre et surtout d'expliquer certains mouvements de terre qu'on remarque dans l'intérieur même de cette enceinte. On n'a du reste trouvé dans ce retranchement, dont la forme paraît se rapprocher du rectangle, ni débris de constructions, ni armes, ni sépultures.

On rencontre encore sur le même territoire, entre Estrées et Beaurevoir, une ferme du nom de *la Motte*, bâtie près de l'emplacement d'une maison de plaisance, détruite en 1433, et qui appartenait à la comtesse de Ligny.

Vaux-le-Prêtre (*Vallis presbyteri*), lieu fort ancien, situé à l'extrémité du territoire, entre Beaurevoir et Brancourt. Il en est fait mention en 1223, dans le cartulaire de l'Abbaye du Mont-Saint-Martin. — Des actes de 1215 font aussi mention d'un hameau appelé le *petit Walincourt*, situé entre le Poncel et Gouy. — Poncheau à l'Est de Beaurevoir, désigné dans d'anciens titres ecclésiastiques sous la dénomination de (*Poncellus*) Poncel, d'où l'on a fait Poncheau. — La Sablonnière, située dans la partie Nord ; — Genève, entre Beaurevoir et Brancourt.

Notre intention étant de donner un certain dévelop-

pement à l'étude des seigneurs du XV<sup>e</sup> siècle et particulièrement à Jehan de Luxembourg, nous passerons rapidement sur les premiers seigneurs de Beurevoir, dont la nomenclature nous paraît difficile à établir sûrement avant Jeanne de Beurevoir.

Dans le X<sup>e</sup> siècle, Beurevoir, qui faisait partie du domaine des comtes du Vermandois devint, vers 1115, l'apanage d'une maison illustre, que Gélis (1) fait sortir des anciens comtes de Roucy, descendants de Charlemagne.

Hugues de Beurevoir et de Walincourt qui paraît dans une charte de Gérard II, évêque de Cambrai, (1130) y est qualifié de *Vir præcluis*.

Son successeur, Adam I<sup>er</sup>, qui vivait en 1177 (2), laissa de sa femme, appelée Isabelle, Mathieu et Baudüin.

Beaudüin I<sup>er</sup>, seigneur de Walincourt et de Beurevoir, avait épousé, avant 1178, Avissie. Il paraît dans une charte de 1194. Il se croisa en 1200 avec Beaudûin, comte de Flandre, et partit en 1202 pour la terre sainte, où il mourut.

Adam II du nom, seigneur de Beurevoir et du petit Walincourt, vivait en 1215, et mourut avant 1224, laissant 5 enfants de sa femme Joie.

Beaudüin, fils d'Adam, héritier de Beurevoir, est cité dans plusieurs chartes de 1209 à 1237.(3) Il eût de

(1) L. Carpentier, *Histoire du Cambresis*, 3<sup>e</sup> partie, p. 209.

(2) Colliette, *Mémoire du Vermandois*; tome 2, p. 79.

(3) L. Carpentier, *Hist. du Cambresis*, 3<sup>e</sup> partie, p. 210.

sa femme Osilie, trois enfants : Mathieu, Adam et Jacques.

Mathieu, chevalier, seigneur de Walincourt et de Beaufort, épousa Mathilde, avec laquelle il vivait en 1240. Il eût pour enfants Mathieu, Jacques et Ode. Il faisait en 1280, à l'Abbaye du Mont-Saint-Martin, une donation des eaux de Quincampoix (1).

M. Piette assigne la date de 1167 au premier château de Beaufort, bâti, dit-il, par Philippe, comte de Flandre, héritier de Raoul de Vermandois. Nous croyons que le château qui précéda celui construit par Jean de Luxembourg, avait été élevé, vers 1240, par Mathieu, seigneur de Beaufort, au lieu dit (Sections A et G du plan cadastral) *le fort Mathieu*, près de Somme Escaut non loin de Poncheau et au-dessus d'un autre lieu dit le *champ de Bataille*. Le nom de ce canton et des sépultures trouvées dans la pièce n° 706, à droite du chemin de Prémont, nous portent à placer là le château bâti par Mathieu.

Quelles ont été les armoiries des premiers seigneurs de Beaufort ? Le Carpentier écrit dans son *Histoire du Cambresis* (3<sup>m</sup>e partie, p. 210) : « Quelques-uns disent « qu'elles étaient *de Gueules à trois maillets d'or* ; « mais, si je veux en croire mes yeux, il faut que j'avoue « que, dès l'an 1136, ils portaient un lion; peut-être « parce que ces Seigneurs descendaient de la maison de « Roucy, issue de celle de Charlemagne.

La seigneurie de Beaufort, après avoir été possédée par la famille Walincourt fut apportée dans la maison

(1) Archives de l'Aisne, *Liasse du Mont-Saint-Martin*.

de Luxembourg par Jeanne de Beaurevoir, veuve de Gilles de Beaumez. Cette dame épousa, en deuxième noces, Waleran de Luxembourg, comte de Ligny et de Roussy, châtelain de Lille et de Bouchain (1), tué au combat de Woring, le 5 juin 1288.

Waleran II, seigneur de Ligny, de Roussy, de Beaurevoir, châtelain de Lille, épousa, avant 1316 (2), Guyotte, dame de Hautbourdin, fille unique du châtelain de Lille, Jean IV († avant 1337).

Voici le sceau de ce Seigneur, il représente au centre un heaume, soutenu par deux griffons ailés, avec en dessous un écu portant, les armes de Luxembourg : *D'argent au lion de gueules, à la double queue, nouée et passée en sautoir, armé, lampassé d'or.* On lit autour :

+ SCEE WALERAN DE LUXEMBOURG, COMTE DE  
SADOUC POE.



Sceau de Waleran de Luxembourg.

(1) Anselme, *Hist. des grands officiers*, T. III, p. 722.

(2) Mathieu Sohier, Sire de Le Herie, recevait par échange avec le Seigneur, le 1<sup>er</sup> mai 1310, la gouvernance et capitainerie de Beaurevoir.

Jean de Luxembourg, châtelain de Lille, seigneur de Ligny, de Roussy, de Beaurevoir, fils de Waleran de Luxembourg et de Guyotte de Hautbourdin, fut marié, par contrat du 10 juillet 1330, avec Alix de Flandre, dame de Richebourg († avant 1346).

Les archives impériales possèdent le sceau (1) d'un Jean, seigneur de Beaurevoir, en 1347; ce sceau est-il celui de Jean de Luxembourg, nous en doutons parce qu'il porte : *fascé d'or et d'azur à six pièces* au lieu du Lion de Luxembourg. Cependant on lit autour : ... *Domini de biaux revoir*.



Sceau de Jean, seigneur de Beaurevoir.  
1347.

Guy de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Pol, châtelain de Lille, seigneur de Roussy et de Beaurevoir, fils de Luxembourg et de dame Alix de Flandres, marié en 1350 avec Mahaud de Chatillon, comtesse de Saint-Pol. Créé comte de Ligny, par lettres du roi Charles V, données en septembre 1367. — Tué à la bataille de Bastviller en 1371, — Enfants : Waleran, Robert, Jean, Pierre et André.

(1) N° 1373, J. 620, n° 40.

Jean de Luxembourg, 3<sup>e</sup> fils de Guy de Luxembourg, qui forma la tige des comtes de Saint-Pol, fût seigneur de Beaurevoir et de Richebourg. Il épousa Marguerite d'Enghien, comtesse de Conversan, fille unique de Louis d'Enghien. Il faisait partie, en 1389, des 22 chevaliers qui se trouvèrent, vers le temps de Pâques, au tournoi donné par le roi de France, le jour où les princes d'Anjou furent armés chevaliers, (1) Il mourut en 1397, ayant eu pour enfants Pierre, Louis et Jean.

Jean II de Luxembourg, sire de Beaurevoir, 3<sup>e</sup> fils de Jean de Luxembourg et de Marguerite d'Enghien, était né avant 1390. Ce seigneur, cadet de famille, travailla de bonne heure à se faire une position, et tous les moyens de parvenir à son but lui parurent bons, A l'âge où les enfants n'ont pas encore des vues intéressées, il usa de son influence sur la comtesse de Ligny, sa tante, pour se faire avantager du domaine de Beaurevoir, au détriment de son frère aîné, dont il eût la plus grande peine à obtenir le délaissement, le 9 mai 1397 (2).

Vaillant homme de guerre, mais un des plus cruels et redoutés capitaines de son époque, il réussit, tant par sa bravoure et ses capacités, que par son dévouement aveugle à la cause bourguignonne, à se rendre longtemps indispensable aux ducs de Bourgogne, auxquels il servait d'intermédiaire avec les Anglais. Il joua

(1) *Chronique du Religieux de St-Denis*, t. 1, page 597.

(2) Compte de la terre et seigneurie de Beaurevoir dans l'*Inventaire de 1646 des titres de Lafère*. Bibl. imp. Ms S G H 1135 p. 14.

un rôle important dans toutes les guerres de cette époque, mais ses faits d'armes, même les plus remarquables, sont toujours empreints d'un caractère de cruauté et de duplicité. On le voit prendre une large part à tous les combats, mais aussi à toutes les actions infâmes; aucune considération ne le retient, dès qu'il s'agit de tirer une vengeance, d'acquérir des richesses ou de l'influence, et tout sentiment de justice ou de miséricorde est éteint dans son cœur.

Nous ne suivrons pas Jean de Luxembourg dans sa carrière militaire et nous ne rapporterons que les faits qui devront mettre en relief son caractère et sa conduite comme seigneur de Beaurevoir. On trouve du reste son nom à chaque page des *Chroniques* d'Enguerrand de Monstrelet (1) dans lesquelles les moindres actions de ce seigneur occupent des chapitres, sauf une seule : la vente de Jeanne d'Arc aux Anglais.

La première mission que le seigneur de Beaurevoir reçut du duc de Bourgogne, fut pour le roi Charles VI, auprès duquel il fut envoyé en 1415 pour une négociation ; peu après nous le retrouvons à la tête des capitaines picards qui viennent secourir Senlis, assiégée au nom du roi, par le connétable, comte d'Armagnac. Voici ce que Jean répondit au héraut envoyé au devant

(1) Enguerrand de Monstrelet se trouva toute sa vie dans la dépendance de la maison de Luxembourg ; car ce fût grâce à la protection de Jean qu'il fut appelé à la prévosté de Cambrai. On ne doit donc pas s'étonner du panégyrique qu'il fait de ce seigneur et de ce qu'il a passé sous silence la captivité de Jeanne d'Arc à Beaurevoir et le crime impardonnable de sa vente aux Anglais par Jean de Luxembourg.

de lui : « Je suis Jean de Luxembourg et j'ai avec moi le  
 « sire de Fosseux et beaucoup d'autres seigneurs; nous  
 « venons ici par ordre de Monseigneur de Bourgogne  
 « pour servir le roi et secourir sa bonne ville de Senlis  
 « à l'encontre du comte d'Armagnac. Nous sommes  
 « prêts à le combattre lui et les siens, s'il veut nous  
 « indiquer lieu pour cela; mais nous ne combattons pas  
 « le roi, nous sommes ses fidèles vassaux et loyaux  
 « sujets. » (1)

On trouve dans ces paroles toute la duplicité du caractère de Jean de Luxembourg et des capitaines bourguignons, qui faisaient alors la guerre au roi tout en protestant de leur fidélité à son égard. Le même fait se représente lorsque Jean de Luxembourg sollicite et obtient du roi qu'il combat, des lettres de souffrance pour bailler aveu et dénombrement de ses seigneuries. (2)

Le 10 septembre 1418, Jean de Luxembourg était présent au massacre des prisonniers faits à Paris par les bourguignons. Monstrelet dit que pendant cette affreuse boucherie, (3) Jean, quoique à la tête de mille lances, n'osa dire que ces mots : « Mes enfants vous faites bien. » (4) C'est là que nous trouvons pour la première

(1) *Chroniques* de Monstrelet, vol. 1, chap. 85, p. 261. v°.

(2) Archives impériales; sect. administrative P. P. 2.

(3) *Chroniques* de Monstrelet, édition in-f°, t. 1, p. 265, v°.

(4) Juvénal des Ursins ajoute que quiconque avait un bon office était mis à mort incontinent. — *Collection de mémoires*, édition Michaud, 1<sup>re</sup> série, t. 2, p. 512.

fois Lyonnel de Vandonne, qui fut un des principaux facteurs de cette besogne. Nous verrons bien souvent cette figure cruelle derrière le comte qui trouvait dans cet homme une obéissance passive et aveugle. (1)

Investi de la confiance du duc de Bourgogne puisqu'il était appelé à jurer le traité conclu entre Charles, Dauphin de France, et ce seigneur, Jean de Luxembourg obtint, grâce à son influence, le 23 novembre 1418, la main de la riche veuve de Robert de Bar, Jeanne de Béthune, qui lui apporta en dot « de belles et grandes « seigneuries avec le gouvernement de plusieurs villes et forteresses dont il fit bonne garde. (2)

(1) Lyonnel de Vandonne, que beaucoup d'historiens ont pris pour un rejeton de la maison de Vendôme n'était rien moins que de race royale, mais un écuyer du pays d'Artois, lieutenant de Jean de Luxembourg. Cet homme n'était pas seulement un égorgéur qu'aucune pitié n'arrêtait, mais encore un vigoureux adversaire dans les combats. L'historien Monstrelet (A) nous a transmis dans ses *Chroniques* le récit de la joute qu'il soutint contre Xaintrilles dans le tournoi d'Arras, en 1423, en présence du duc de Bourgogne et du comte de Richemont, « Pothon avait requis Lyonnel de rompre six lances avec « lui et Lyonnel de combattre avec la hache tant qu'elle pourrait « durer. Le premier jour ils coururent six lances et Lyonnel fut « légèrement blessé à la tête. Le lendemain ils combattirent à pied à « la hache. Lyonnel avec une ardeur extrême et sans reprendre haleine « s'en allait frappant du tranchant de sa hache. Xaintrilles plus « froid, parait avec le bâton de la sienne. Puis, saisissant son moment, « il porta à Lyonnel plusieurs coups de la pointe de sa hache dans « la visièrre, si bien qu'il finit par la relever et lui découvrir le visage; « l'autre saisit aussitôt de sa main la hache de Xaintrilles. Celui-ci « accrocha son casque et lui égratignait le visage avec son gantelet « de fer; pour lors, le duc fit cesser le combat.

(2) Monstrelet, (*chroniques* de), t. 1, p. 271, v, éd. in-f°.

(A) *Chroniques* de Monstrelet, vol. 2° éd., in-f°, p. 6.

Chaque page des *Chroniques* de Monstrelet nous montre Jean de Luxembourg, tantôt dans les conseils du duc, tantôt à la tête de l'année bourguignonne. Après le meurtre de Montereau, Philippe-le-Bon lui maintint à sa cour la haute position que lui avait faite son prédécesseur. Il l'envoya au siège d'Alibaudières où il fut ce navré au visage dont il perdit un œil (1). » L'année suivante Jean de Luxembourg, guéri de sa blessure, conduisait une division de l'armée bourguignonne à Picquigny, à Saint-Riquier; enfin, à la bataille de Mons-en-Vimeux, il était renversé de son cheval, blessé de nouveau et fait prisonnier.

Après sa délivrance, Jean recommença ses courses et ses combats ; il rassembla ses gens, mit à rançon plusieurs villes qui tenaient le parti du roi, et fit le siège du fort de Wiège, dont il s'empara au bout de trois semaines (1423). En revenant à Beaurevoir, Jean de Luxembourg réussit à attirer dans une embuscade plusieurs capitaines de l'armée royaliste, qui se trouvaient dans le château de Guise. Xaintrilles et le seigneur de Verduisant, sortis à la tête de quelques troupes, furent surpris à l'improviste par l'attaque des Bourguignons et faits prisonniers. Quant à Lyonnell de Vandonne, qui avait été culbuté et blessé par l'Estendart de Mailly, (2) il en resta affligé pendant toute sa vie. (3) Tous les prisonniers,

(1) *Chroniques* de Monstrelet. Vol. 1, chap. 222, p. 291.

(2) Jean II, baron de Mailly, surnommé l'*Estendart de Mailly*; abandonna, l'un des premiers, au dire de Belleforest, le parti du duc de Bourgogne, pour suivre le roi Charles VII.

(3) *Chronique* Martinienne T. 2, 2<sup>e</sup> partie, p. 275. — *Chroniques* de Monstrelet. Vol. 2<sup>e</sup> p. 12, V<sup>o</sup>.

parmi lesquels se trouvaient Xaintrailles et Verduisant, furent ramenés au château de Beaurevoir.

Au commencement de l'année 1424, les prisonniers traitèrent de leur rançon avec Jean de Luxembourg, qui leur imposa, en outre, le serment de ne pas rester dans la Picardie et de se retirer au delà de la Loire.

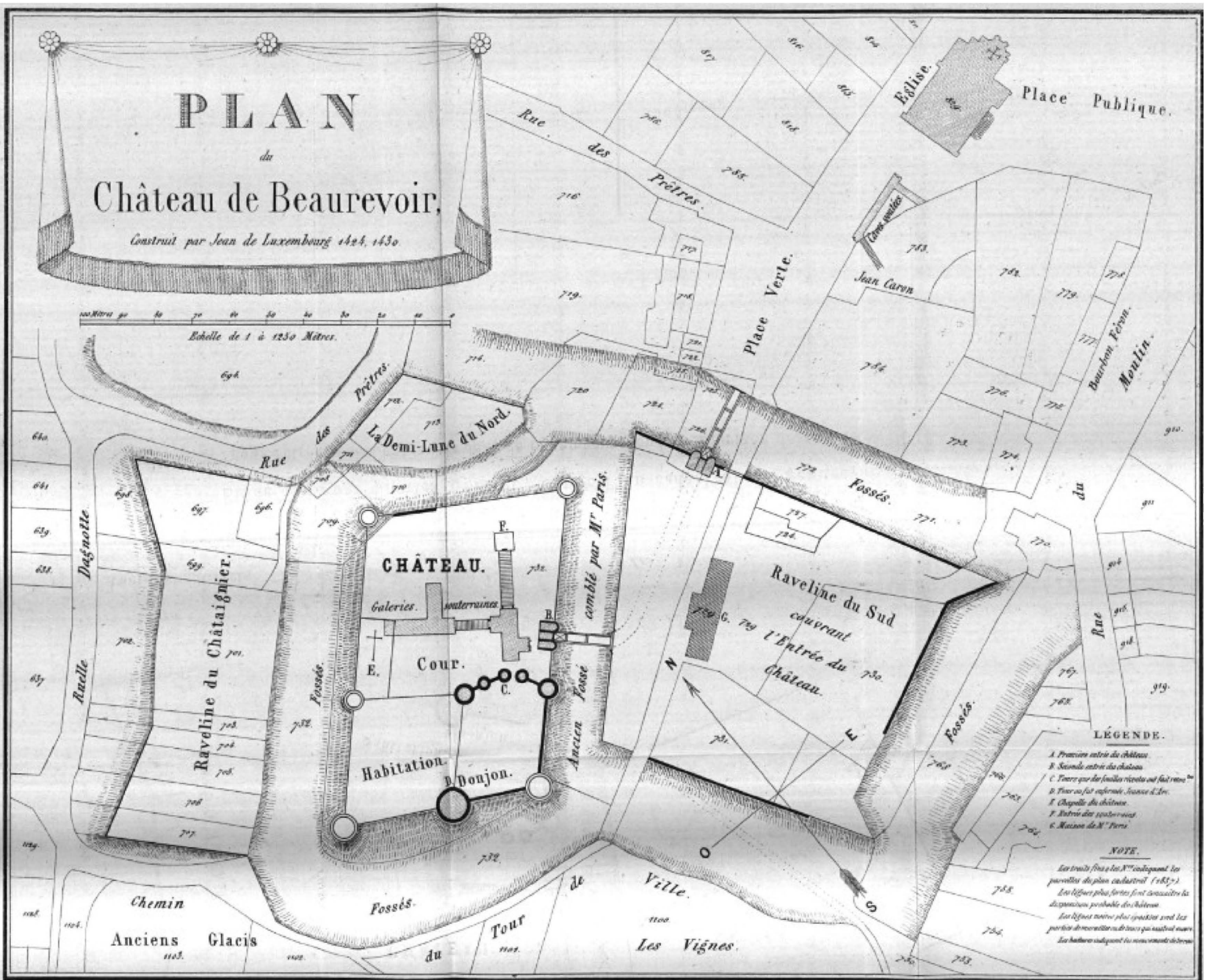
C'était le moment (1423-1424) où plusieurs seigneurs de Picardie (1) fatigués de ces guerres féodales et des dévastations de leurs domaines, pendant qu'ils faisaient la guerre, (2) s'assemblèrent à Roye pour se concerter, afin de résister aux exigences de Jean de Luxembourg; seigneur dur et redouté, qui écoutait peu leurs plaintes et leur avait donné de vaines assurances; mais ils s'entendirent mal entre eux et plusieurs s'étant retirés dans la crainte de la colère de Jean de Luxembourg, l'affaire fut fatale à ceux qui s'étaient mis à la tête de cette ligue, le régent anglais les fit mettre au ban du royaume, leurs biens furent confisqués et par suite il y en eût de mis à mort. Regnault de Longueval, l'un des principaux conjurés, pris par les gens du sire de Beaurevoir, fut ramené et enfermé étroitement dans le donjon, où il fut longtemps prisonnier, et il eût sans doute éprouvé le sort du sire de Maucourt, si la prière de Jeanne de Béthune et celles d'autres bons amis (3) ne lui eussent fait obtenir sa mise en liberté avec rançon.

C'est de 1424 à 1430 que Jean de Luxembourg, de-

(1) *Chroniques* de Monstrelet. Vol. 2, p. 13, v°.

(2) *Hist. des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante. T. 3, p. 215.

(3) *Chroniques* de Monstrelet. Vol. 2, p. 16, v°.



Etude faite par Charles Gomart, sur le Plan cadastral de Beaurevoir (Aisne), pour retracer le Château de Jean de Luxembourg, où fut enfermée Jeanne d'Arc (1430).

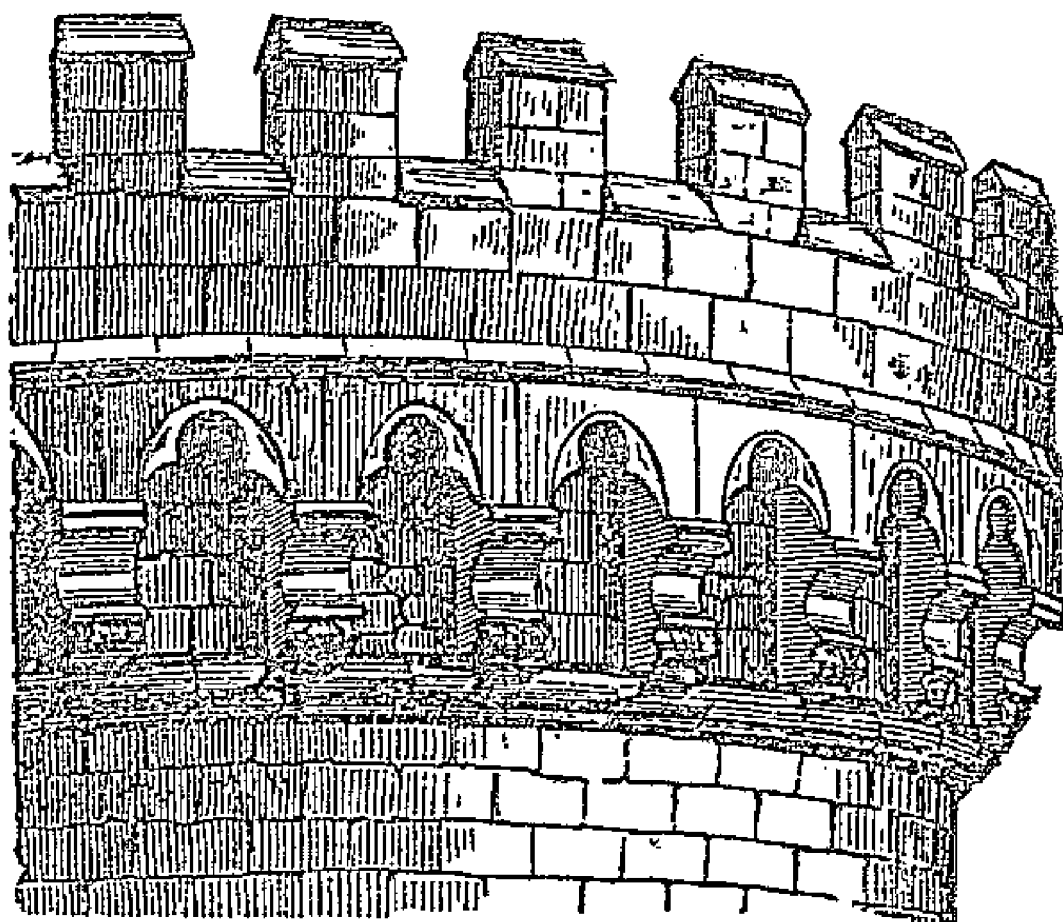
venu comte de Ligny et parvenu au faite de sa puissance, fit construire, à l'Ouest du village de Beaurevoir, le château qu'il habita bien souvent, à partir de 1430, et dans lequel séjournèrent habituellement sa femme et sa tante la comtesse de Ligny. Le périmètre de ce château et de ses abords est encore aujourd'hui reconnaissable par les fossés, les ravelins et les débris de murailles restés debout. Nous donnons le plan cadastral de la partie du village qu'il occupait, avec l'indication des fossés et des ondulations de terrain qu'on retrouve encore et qui permettent de reconnaître les fortifications dont il était entouré.

Les lignes fines et les numéros indiquent les parcelles du plan cadastral de la commune de Beaurevoir en 1837. Les lignes un peu plus fortes font connaître la disposition probable du château; enfin les lignes noires plus épaisses montrent la position exacte de quelques tours, ou parties de murailles, qui existent encore. Les hachures indiquent les mouvements du terrain.

L'enceinte du fort, d'une forme irrégulière, et qui présente à peu près la figure d'un losange, était environnée de hautes et épaisses murailles en pierres blanches, revêtues de grès, jusqu'à une certaine hauteur, avec des tourelles (1) à demi engagées dans les courtines. A côté de l'habitation du Seigneur, placée à l'angle Ouest, s'élevait le donjon, de forme carrée, qui, si nous reconstruisons ce qui a été détruit d'après la

(1) La plus grosse des Tours reconnues (D) avait 10 mètres ; les autres n'avaient que 6 m. (C) 3 m. 30 et 2 m. de diamètre.

partie G, que des fouilles récentes ont fait reconnaître, et dont les fondations ont été rattachées en noir sur le plan cy-joint devait être hérissé de fines tourelles. De l'autre



côté de l'habitation la chapelle du château (E), sous l'invocation de Notre-Dame de Beurevoir (1) tout autour de la cour principale se trouvaient les salles d'armes, les galeries pour le logement des gens de guerre, les écuries pour les chevaux, et les greniers pour l'emmagasinage des provisions de toute espèce.

Le fort était entouré de fossés secs, très-profonds qui présentent encore aujourd'hui une ouverture de 40 mètres et une profondeur de 12 à 15 mètres. L'enceinte était couverte par des ouvrages extérieurs dont trois sont très-reconnaissables : le ravelin du Châtaignier au Nord-Ouest, la demi-lune du Nord et le ravelin du Sud. La crête du contre-fossé, le long du chemin du tour de ville, formait un glacis naturel qui protégeait la

(1) Voir le Testament de Jean de Luxembourg, rapporté dans les *Preuves de la Maison de Béthune*, par André Duchesne, p. 228.

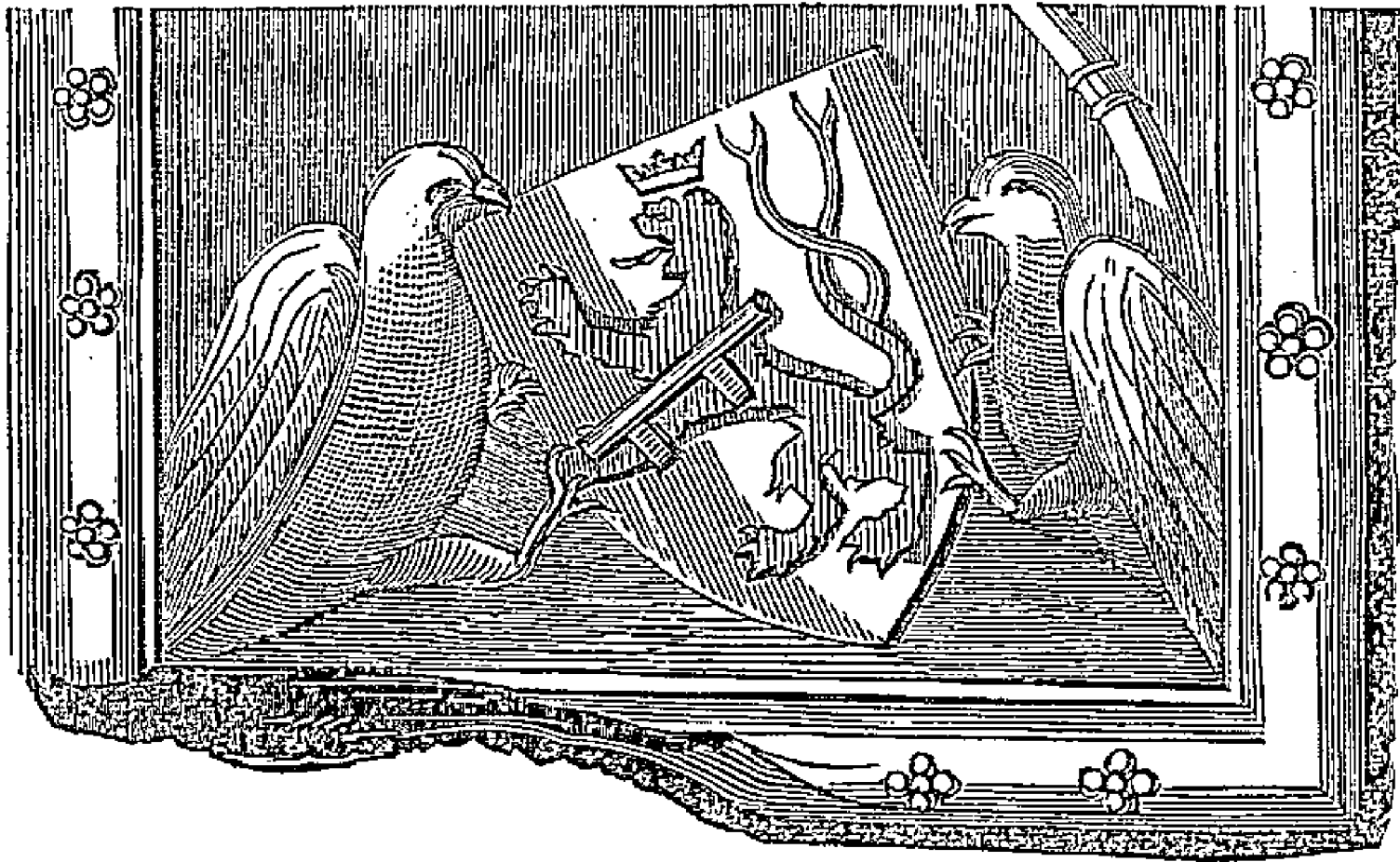
partie Ouest du donjon, depuis le ravelin du Châtaignier jusqu'à la rue du Moulin.

Ces ouvrages avancés datent-ils de l'époque de la construction du château, ou bien n'ont-ils pas été ajoutés successivement par les possesseurs du fort pendant les guerres du XVI<sup>e</sup> siècle ? L'étude de la disposition des lieux nous porte à croire que ces ravelins datent de l'époque de l'ouverture des fossés, creusés autour du fort et qu'ils remontent par conséquent à l'époque de la construction du château, mais la forme de ces ouvrages extérieurs a sans doute été modifiée suivant les progrès survenus dans l'art des fortifications.

La première entrée du château était défendue par une porte placée entre deux tours et un pont-levis jeté sur le fossé qui séparait le ravelin du Sud de la Place Verte, du côté du village. Ce ravelin, qui occupe une surface plus considérable que le fort, était destiné, comme dans beaucoup de châteaux de cette époque, à recevoir les provisions et les bestiaux des métairies du seigneur.

Pour entrer dans le château il fallait franchir un second fossé qui séparait le ravelin du fort et sur lequel était jeté un pont-levis. Celui-ci, en s'abaissant, donnait accès à une porte de forme ogivale placée entre deux petites tourelles; puis, on pénétrait sous une voûte intérieure, défendue par une herse en fer. Sur le front de la porte d'entrée, Jean avait fait sculpter en relief ses armoiries. La pierre qui représentait le cimier n'existe plus, mais celle qui portait l'écu se trouve dans le jardin de M. Remy

Paris; nous en donnons ici le dessin qui représente : un écu, soutenu par deux vautours et qui porte : *d'argent au lion de gueules, à la queue fourchue et passée en sautoir, armé, lampassé et couronné d'or, brisé en l'épaule d'un lambel de trois pièces.*



Pierre représentant les armoiries de Jean de Luxembourg, et qui se trouvait au-dessus de la porte d'entrée du château de Beaufort.

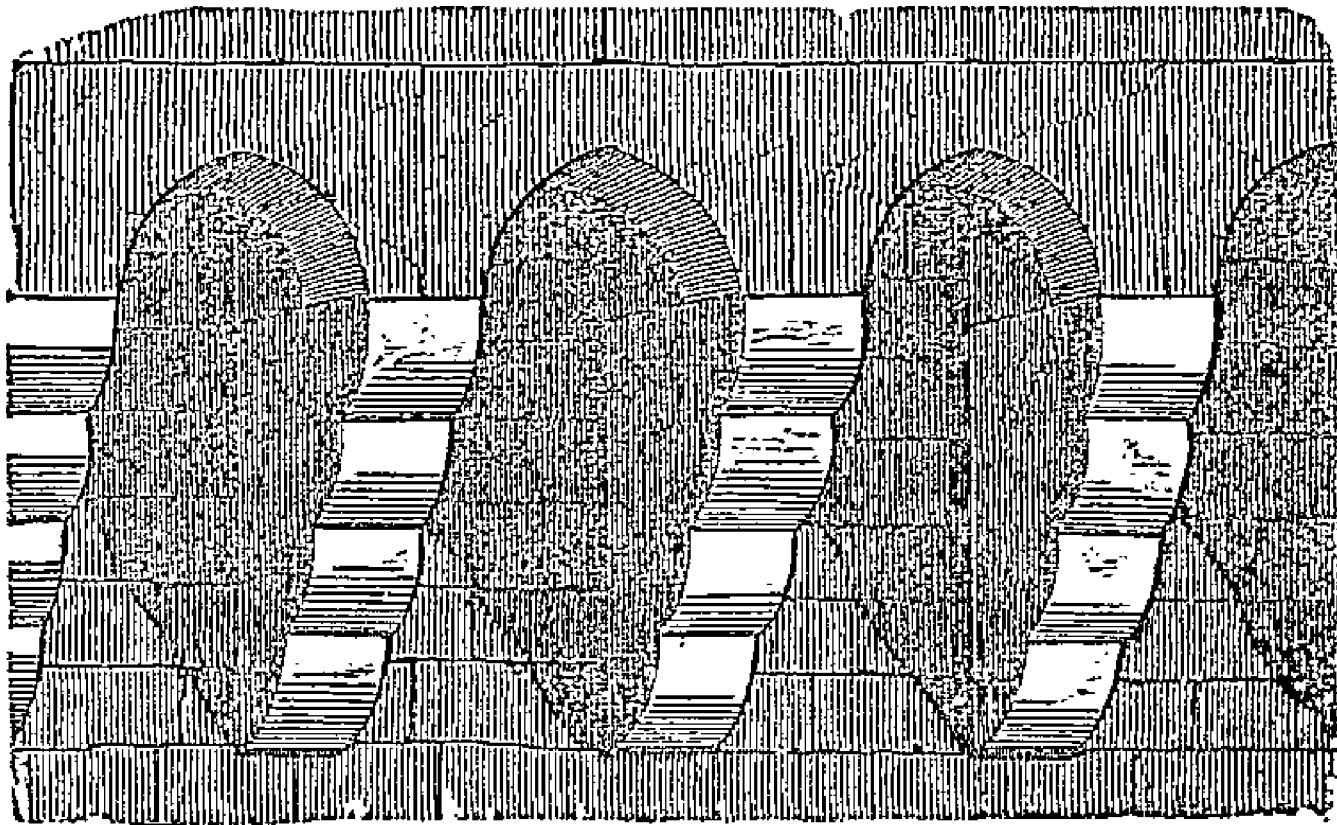
Sous la cour du château se trouvaient des galeries souterraines (1) qui sont encore maintenant parfaitement conservées et dont les voûtes à ogives sont

(1) On y parvient aujourd'hui avec peine par un large trou ouvert au point (F) dans la cour du château ; on descend, dans la direction du Sud-Ouest, par un escalier de 50 marches. Au bas de l'escalier on trouve les gonds d'une porte, puis la galerie principale se prolonge en G du côté du donjon, mais deux autres galeries s'ouvrent: l'une à gauche vers le Sud-Est (elle est aujourd'hui comblée de terre); l'autre à droite vers le Nord-Ouest. En suivant cette dernière on arrive bientôt à un second escalier de 21 marches, ayant au-dessus de chaque marche une voûte à ogive en retraite, au bas duquel se trouvait une porte, dont on retrouve les gonds. Après cette porte, la galerie se prolonge de

construites en belles pierres taillées à vives arêtes. Elles avaient sans doute, pour destination, de servir tout à la fois de cachot pour les prisonniers et de passage secret pour la garnison, qui pouvait ainsi sortir de la place à l'improviste. Beaucoup de maisons du village de Beurevoir ont aussi leurs galeries souterraines dites *de refuge ou muches*, qui ont servi de retraite aux habitants pendant la guerre du XV<sup>e</sup> siècle. Nous citerons particulièrement celles des maisons de MM. Jean Caron et Bourbon Fèra.

Pour surveiller les abords du château, Jean de Luxembourg avait établi sur une éminence, du côté du sud, à 500 mètres du fort, une *tour de garde*, où l'on plaçait un poste avancé. Cette tour qui a été convertie depuis longtemps en un moulin à vent, existe encore, elle mesure 10 mètres de diamètre ; ses murs sont garnis de grès jusqu'à la moitié de sa hauteur; ils ont 1 m. 80 c. d'épaisseur dans le bas. On y entrait par une poterne, dont le seuil était assez élevé au-dessus du sol, pour qu'il fallut un escalier volant ou une échelle pour y monter. Le parapet est garni d'une couronne de mâchicoulis, creux intérieurement, par lesquels les assiégés pouvaient jeter, à couvert, des projectiles ou des liquides sur les assaillants ou les mineurs, qui, protégés par des chats, auraient cherché à saper le pied de la tour; tandis que les archères qui surmontaient les ma-

plein pied vers le Nord-Ouest et bientôt on rencontre à droite une nouvelle galerie qui se dirige vers le Nord-Est. Ces deux galeries qui ont 2 m. 35 de large sur 2 m. 25 de hauteur paraissent n'avoir jamais été prolongées plus avant ; car on y rencontre le tuf, à l'endroit où elles s'arrêtent.



Machicoulis, vus de face.

chicoulis permettaient aux arbalétriers et aux arquebusiers, postés dans la partie supérieure, de lancer des projectiles sur les assaillants. Cette tour, qui peut nous donner une idée de celles du château de Beaurevoir, est un curieux spécimen de l'architecture militaire du XV<sup>e</sup> siècle.

Au moment où la France déchirée par les horribles discordes des Armagnacs et des Bourguignons, allait succomber sous l'invasion étrangère, appelée par la guerre civile, une fille des champs vint, sous une inspiration divine, offrir au roi, à la France, un secours surnaturel. Cette fille de Dieu, une fois sa mission agréée, influa sur les événements d'une manière miraculeuse et, en quelques mois, tout changea de face. Du 16 mars 1429 (époque de la présentation de Jeanne au Roi), au 1<sup>er</sup> juillet, le siège d'Orléans fut levé, l'Anglais battu à Patay et Charles VII sacré à Reims. Nous ne raconterons pas ici toutes ses victoires sur les Anglais, ni ses luttes contre le mauvais vouloir des favoris du

roi, nous arriverons de suite à la malheureuse catastrophe qui fit tomber cette guerrière intrépide entre les mains des Bourguignons,

Le jour même de son entrée dans Compiègne, 23 mai 1430, Jeanne d'Arc fit une sortie à la tête de 500 hommes; mais les Anglais et les Bourguignons, ayant forcé sa troupe à battre en retraite, les fuyards se précipitèrent vers la ville et lorsque Jeanne, qui ne reculait que pas à pas et en faisant tête à l'ennemi, arriva pour rentrer, la barrière venait d'être fermée et le pont levis levé par ordre de Flavy, commandant à Compiègne.

La vaillante guerrière fut alors poussée avec ses compagnons, l'épée dans les reins, jusqu'à l'angle formé par le flanc du boulevard et par le talus de la chaussée. Tous les Bourguignons qui l'avaient reconnue à sa huque (casaque) de drap vermeil, brodée d'or et d'argent, se ruèrent sur elle avec une fureur inexplicable. Dans ce moment suprême où de tous côtés on lui criait de se rendre, un archer picard la tira violemment par sa huque, elle tomba et Lyonnel de Vandonne la fit prisonnière.

Jeanne, conduite au camp des Bourguignons, à Margny, y fut visitée par les chefs de l'armée bourguignonne, qui, dit Monstrelet, faisaient « de grands cris » et resbaudissements, » Le duc de Bourgogne, qui arrivait de Coudun à Margny, au moment où l'on amenait Jeanne, fut si transporté d'avoir abattu le terrible étendard, que, dans sa joie, il fit expédier partout des lettres pour annoncer la grande nouvelle. Les archives

de Saint-Quentin nous ont transmis la lettre que le duc adressa le soir même aux habitants de St-Quentin. (1)

Perceval de Cagny dit que Jeanne fût laissée à Margny sous la garde de Lyonnel de Vandonne et de son maître

(1) Nous avons cru devoir compléter les circonstances qui ont amené la captivité de Jeanne d'Arc par l'insertion de la lettre que le duc de Bourgogne écrivit, le soir même, aux habitants de St-Quentin, pour les informer de cette *grande nouvelle*. Voici ce document :

LETTRE DU DUC DE BOURGOGNE *aux habitants de Saint-Quentin sur la prise de la Pucelle*

23 Mai 1430.

« De par le duc de Bourgogne, conte de Flandres, d'Artois, de  
 « Bourgogne et de Namur, très chiers et bien amez, sachans que  
 « vous désirez savoir de noz nouvelles, vous signifions que ce jour  
 « d'uy XXIII<sup>e</sup> de May, environ six heures après midi, les adversaires  
 « de Monseigneur le Roy (A) et les nostres, qui s'estoient mis ensemble  
 « en très grosse puissance et boutez en la ville de Compiengne,  
 « devant la quelle nous et les gens de nostre armée sommes logiez,  
 « sont sailliz de la dicte ville à puissance sur le logis de nostre  
 « avangarde le plus prouchain d'eulx ; à laquelle saillie estoit celle  
 « qu'ilz appellent la Pucelle, avecques plusieurs de leurs principaulx  
 « capitaines. A l'encontre desquels, beau cousin, messire Jehan de  
 « Lucembourg qui y estoit présent, et autres nos gens et aucuns des  
 « gens de Monseigneur le Roy qu'il avoit envoié par devers nous  
 « pour passer oultre et aler à Paris, ont fait très grant et aspre  
 « résistance ; et prestement en nostre personne y arrivames, et  
 « trouvames que les diz adversaires estoient jà reboutez ; et par le  
 « plaisir de nostre benoist créateur, la chose est ainsi avenue et nous  
 « a fait tele grâce que Icelle appelée la Pucelle a esté prise, et  
 « avecques elle plusieurs capitaines, chevaliers, escuyers et autres  
 « prins, noiez et mors, dont à ceste heure nous ne savons encores les  
 « noms, sans ce que aucuns de noz gens ne des gens de mon dit  
 « seigneur le Roy y aient esté mors ou prins, ne qu'il y ait eu de

(A) Henri VI.

Jean de Luxembourg, pendant trois ou quatre jours, et de là conduite au château de Beaulieu, situé entre Guiscard et Ercheu, et que la garde de ce château-fort fut confiée à Lyonnel avec une forte garnison.

Nous pensons que Jeanne ne fut transportée du camp de Margny à Beaulieu, que le 22 juin 1430, parce que les registres des délibérations de la Chambre du conseil de Noyon, rapportent que le duc et la duchesse de Bourgogne se trouvaient en cette ville, le lundi 22<sup>e</sup> jour de juin 1430, lorsque la Pucelle, prise à Compiègne, y fût amenée chargée de fers.

Pendant le séjour que Jeanne fit au château de Beaulieu, elle tenta de s'échapper et réussit à enfermer ses gardiens par surprise; malheureusement son évasion manqua parce qu'elle fut rencontrée et reconnue par le concierge de la tour.

« nos gens blechiez vint personnes, la grâce Dieu. De la quelle prise  
 « ainsi que tenons certainement, seront grans nouvelles partout, et  
 « sera congneue l'erreur et fole créance de tous ceulz qui ès faiz  
 « d'Icelle femme se sont rendus enclins et favorables ; et ceste chose  
 « vous écrivons pour, noz nouvelles, esperans que en aurez joye,  
 « confort et consolation et en rendrez graces et louenges à nostre dit  
 « Créateur qui tout voit et cognoist, et qui, par son benoist plaisir,  
 « vueille conduire le surplus de noz emprises au bien de nostre dit  
 « seigneur le Roy et de sa seigneurie et au relièvement et reconfort  
 « de ses bons et loyaulx subgez. Très chiers et bien amez, le  
 « Saint-Esperit vous ait en sa sainte garde. »

Esript à Còdun emprès Compiengne le XXIII<sup>e</sup> jour de May.

Signé: MILET.

Au dos est écrit: « A nos très chiers et bien amez les gens d'Eglise, bourgeois et habitans de Saint-Quentin en Vermandois. »

(Archives de l'Hôtel-de-Ville de St-Quentin.)

Le comte de Luxembourg, après cette tentative, ne trouvant plus le château de Beaulieu assez sûr, ni le capitaine Lyonnel assez vigilant pour conserver une prisonnière de cette importance, la transporta, dans les premiers jours d'août 1430, dans son château de Beurevoir, lieu ordinaire de sa résidence, afin de veiller lui-même à la garde de la pauvre fille, qu'il tint enfermée plus étroitement.

La femme et la tante de Jean de Luxembourg, qui habitaient ce château, avaient traité l'illustre captive avec égards et sympathie ; sachant qu'un des griefs des ennemis de la Pucelle était son habillement d'homme, elles l'avaient pressée maintes fois de reprendre les vêtements de son sexe, mais Jeanne refusa de quitter, « sans le congé de son seigneur » les habits qu'elle n'avait pris que par l'ordre d'en haut. Avait-elle tort, puisqu'elle fut l'objet au château de Beurevoir, « pour et au nom de Jean de Luxembourg, » de tentatives de séduction de la part d'un chevalier, nommé Aimond de Macy, dont elle repoussa avec énergie les propos galants et les attouchements indécents, (1)

(1) Haymond de Macy (chevalier, 36 ans en 1430) témoin entendu dans le *Procès de réhabilitation* de Jeanne d'Arc, dépose : « Quod eam vidit in carceribus mancipatam in castro de *Beurevoir*, pro et nomine domini comitis de *Ligny* ; quara pluriès vidit in carcere et cum eâ pluriès locutus est. Et tentavit ipse loquens pluriès, cum eâ ludendo, tangere mammas suas, nitendo ponere manus in sinu suo ; quod tamen pati nolebat ipsa Johanna, imo ipsum loquentem pro posse repellebat. Erat etiam ipsa Johanna honestæ conversationis, tam verbis quam in gestu. »

(*Procès de Jeanne d'Arc*, publié par Quicherat. T. 3, p. 121.)

Plus tard, les dames de Luxembourg furent saisies d'horreur lorsqu'elles connurent le fatal marché de messire Jean et que Pierre Cauchon arriva au château de Beaurevoir (1) comme Satan venant réclamer son pacte. La vieille comtesse de Ligny supplia son neveu de ne pas souiller d'une tâche ineffaçable le blason impérial et royal des Luxembourg. Il était trop tard, Jean de Luxembourg ne s'appartenait plus ! il s'enfonça en désespéré dans son crime.

La Pucelle avait pris jusqu'alors son malheur en patience ; ses *voix* la consolait dans sa prison ; elle s'occupait beaucoup plus du sort de Compiègne que du sien ; il lui semblait que la fortune de la France fût attachée à cette loyale cité, comme naguère à Orléans. Elle n'aspirait à être libre que pour retourner à l'aide de « ses bons amis de Compiègne. » Elle ouït dire, tout ensemble, qu'elle était vendue aux Anglais, « ses adversaires » et que « tous ceux de Compiègne, jus-  
« qu'aux petits enfants, devaient être mis à feu et à  
« sang quand ils seraient pris. »

Une affreuse angoisse s'empara de cette âme si haute et si tendre ; deux idées, qui se confondirent en une seule, absorbèrent tout son être ; échapper aux Anglais, tâcher à tout prix d'aller secourir Compiègne.

(1) Pierre Cauchon, évêque de Béarnais, le plus cruel des ennemis de Jeanne d'Arc, recevait, en janvier 1331, 765 livres tournois pour plusieurs voyages faits à Beaurevoir, devers messire Jean de Luxembourg pour l'achat de la Pucelle. (A)

(A) Bibl. imp. Collection Gaignières, *Titres scellés des Evêchés*. T. IV-quittance de Pierre Cauchon.

La prison de la Pucelle était située à Beaurevoir dans la partie la plus élevée du donjon du château et les pièces du procès, sans préciser la hauteur de la fenêtre de sa chambre, donnent à penser qu'elle pouvait bien avoir 24 mètres d'élévation au-dessus du sol. (1) Une violente tentation survint : c'était de sauter du haut de la tour où elle était enfermée. C'était tenter Dieu et chercher la mort. La *voix* intérieure protesta : « Prends  
 « tout en gré, répétait la *voix*, Dieu secourra ceux de  
 « Compiègne. » Pour la première fois, Jeanne douta :  
 « Oh ! mieux aimerais-je mourir que d'être mise en la  
 « main des Anglais ! — Est-il possible que Dieu, laisse  
 « mourir ces bonnes gens de Compiègne, qui ont été et  
 « sont si loyaux à leur Seigneur ?.....(2)

(1) La hauteur d'où se précipita la pauvre captive était considérable. L'acte d'accusation dit *a summitate unius turris altæ* (A). Le texte français des interrogatoires, sans déterminer cette hauteur, la précise pourtant davantage, en nous apprenant que la tour était le donjon du château de Beaurevoir. Soixante à soixante-dix pieds sont la moindre élévation qu'on puisse supposer à un édifice de cette importance.

(2) Interrogée qu'elle fût la cause pour quoy elle saillit de la tour de Beaurevoir ; respond qu'elle avait oui dire que ceulx de Compiègne devoient estre mis à feu et à sanc, et qu'elle aimoit mieulx mourrir que vivre après une telle destruction de bonnes gens, et fut l'une des causes. L'autre qu'elle sceut qu'elle estoit vendue aux Anglois, et eust eu plus cher mourrir que d'estre en la main des Anglois, ses adversaires ». . . . Interrogée si ce sault fut du conseil de ses voix, respond : « Sainte Katherine lui disoit presque tous les jours qu'elle ne saillist point, et que Dieu lui aideroit, et mesme à ceulx de Compiègne , »,... et ladite Jehanne respondit : « Vrayment, . . . .

(A) Procès. T. I, p. 266.

L'épreuve était trop forte. Pour la première fois l'ange faillit. Après plusieurs jours de lutte contre elle-même, elle « ne se put tenir » davantage et, se recommandant à Dieu et à Notre Dame, elle sauta\_(1)

On la retrouva évanouie au pied de la tour. Tout le monde la crut morte (2), Cependant elle en fut quitte pour un évanouissement suivi de plusieurs jours de malaise, pendant lesquels il lui fut impossible de rien prendre. Elle n'avait reçu dans ce saut prodigieux, ni fracture ni contusion grave. (3)

j'aimasse mieux mourir que d'estre mise en la main des Anglois »... Interrogée, quant elle saillit, s'elle se cuidoit tuer, respond que non ; « mais en saillant se recommande à Dieu, et cuidoit par le moyen de ce saut eschapper qu'elle ne fust livrée aux Anglois. »

(Interrogatoire du 15 Mars, p. 150, 151, 152.)

(1) « Et quant est du sault du donjon de Beaurevoir..... elle ne s'en put tenir. »

(Interrogatoire du 15 Mars, t. I, p. 169.)

(2) « Quant elle eut sailli . . . Aucuns disoient que elle estoit morte. »

(Procès, t. I, p. 110.)

(3) « Saillit et fût blécée; et quant elle eust sailli, la voix sainte Katherine lui dit qu'elle fist bonne chière, *quod faceret bonum vultum*, et qu'elle gariroit . . . » (T.I, p, 110.)

L'interprétation de *fût blessée* se trouve à l'interrogatoire du 14 mars p. 151, où il est dit : « Puisqu'elle fut cheue, elle fut deux ou trois jours qu'elle ne vouloit mangier ; et mesmes aussi, pour ce sault, fut grevée tant qu'elle ne pouvoit ne boire ne mangier. Et toutefois fut reconfortée de sainte Katherine qui luy dit qu'elle se confessast, etc., et adonc se print à revenir, et à commencer à mangier, et fût tantost guérie, *fuit que statim sanata*, »

Ainsi la blessure dont elle voulait parler d'abord n'était que de la grevance.

Dieu ne l'abandonna pas. La *voix* la réconforta :  
« Confesse-toi; demande pardon à Dieu ! sans faute,  
« ceux de Compiègne auront secours ayant la Saint-  
« Martin d'hiver. »

La foi se raffermir dans son cœur. Rassurée sur le salut de ceux qu'elle aimait, elle se résigna pour ce qui ne concernait qu'elle : elle fût promptement guérie.

Luxembourg ne la livra point directement aux Anglais. Il sembla vouloir que son seigneur et son complice, le duc de Bourgogne, eût devant les contemporains et devant l'histoire sa part bien constatée de la honte commune. Jeanne quitta Beaurevoir vers les premiers jours de novembre 1430 (1) et fut envoyée sur terre bourguignonne, à Arras, de là, au Crotoi; en décembre, à Saint-Valéry-sur-Somme, à Eu, à Dieppe. Ce fut là que les Bourguignons la remirent aux officiers du roi d'Angleterre. Ceux-ci l'emmenèrent à Rouen, où elle fut enfermée dans une cage de fer, condamnée dans le plus injuste des procès et brûlée vive.

Ainsi périt cette pauvre fille; noble apparition; renommée la plus pure et la plus touchante de l'histoire ; celle en qui le sentiment national a été le plus profond ! On ne peut étudier cette épopée de quinze mois sans être soulevé d'indignation contre les seigneurs qui la trahirent, celui qui la vendit et le roi qui l'abandonna. Rien ne manque à la grandeur de la prisonnière de

(1) Interrogée si elle fut longuement en celle tour de Beaurevoir, répond qu'elle y fut quatre mois. (Quicherat, t. I, p. 109. *Procès de Jeanne d'Arc*, 6<sup>me</sup> séance.)

Beaurevoir, qui mourut martyr pour son pays, ayant eu un évêque pour meurtrier et des juges pour bourreaux.

La mort de la Pucelle, loin de calmer les esprits et de ramener la paix, excita de nouvelles animosités entre les Royalistes et les Bourguignons; on continua à guerroyer de part et d'autre et les marches du Cambresis et de la Picardie furent ravagées, d'un côté par les Anglais et les Bourguignons, de l'autre par les capitaines royalistes. Au mois de septembre 1433, Lahire, Xaintrilles, Antoine de Chabannes, le sire de Longueval, qui n'en faisaient qu'à leur volonté, couraient le pays avec des compagnies et des garnisons, à la grande désolation des habitants, prenant et perdant tour à tour des forteresses.

Lahire et le comte de Chabannes, après avoir ravagé le Cambresis à la tête de 1500 combattants, vinrent se loger au mont Saint-Martin, et, profitant de l'absence de Jean de Luxembourg, ils portèrent la dévastation dans ses domaines ; le village de Beaurevoir et la maison de plaisance de la comtesse de Ligny furent incendiés, mais on n'osa pas attaquer le château dont il eût fallu faire le siège, (1)

(1) « En ce même jour Lahire fit ardeoir (incendier) la ville de  
« Beaurevoir et le moulin et aussi une très belle maison de plaisance  
« nommée *la Motte* assez près d'icelle, laquelle estoit à la comtesse de  
« Ligny. Si coururent lors les dits français en plusieurs lieux par  
« petites compagnies, en faisant grans maux et innumérables  
« domaiges sur les pays, sans être gênés par les ennemys; car mes-  
« sire Jean de Luxembourg était encore avec le jeune comte de St-  
« Pol, son neveu, à cause de la mort du comte Pierre, son frère, et

Dans cette guerre de partisans, les succès étaient divers et sans autre conséquence que le malheur du peuple; il arrivait parfois que les Bourguignons gagnaient un château le matin et qu'à quelques lieues plus loin, ils en perdaient un le soir; c'est ainsi que Beaufort, Ham, Bohain, Guise, Soissons et d'autres villes furent prises et reprises alternativement par Jean de Luxembourg et Pothon de Xaintrilles. (1) On ne doit donc pas être étonné de voir le château de Beaufort passer presque instantanément d'un parti dans l'autre. Voici comment un chroniqueur bourguignon raconte l'expédition du capitaine Arcquenciel en 1433.

« Le capitaine nommé Arcquenciel, accompagné  
 « avec plusieurs autres capitaines, à grande puissance  
 « de gens d'armes, allèrent courir et fourrer la terre de  
 « Guise, appartenant au comte de Ligny, et arrivèrent  
 « en partie la ville de Beaufort et le Molin. Et, quant  
 « les nouvelles en vinrent audit comte de Ligny, lequel  
 « étoit à Bouchain, il fit monter hastivement le plus de  
 « gens qu'il pot assembler à Beaufort, à Annechies,  
 « à Elincourt, à Arsy, à Vendeuil, à Beaufort, et se  
 « hastèrent tellement qu'ils ratendirent lesdits Ermi-  
 « gnas qui ne s'en donnaient garde ; lesquels fourroient  
 « et pillèrent tous les villages qu'ils trouvèrent en leur  
 « voie. Et furent si fièrement assalis qu'ils furent mis

« pour cela les Français ne trouvèrent pas de résistance. Du mont  
 « St-Martin, ils partirent pour Crécy-sur-Serre menant de nombreux  
 « prisonniers, du bétail, etc., etc. » (*Chroniques* de Monstrelet, vol.  
 II. In-f°. p. 95, B. — *Chronique Martinienne*, 2<sup>me</sup> partie, p. 279.)

(1) *Mémoires* de Pierre Fenin. Edition Michaud, 1<sup>re</sup> série, t. 2, p. 623.

« en desaroy, et tuèrent autant qu'ils en trouvèrent  
« sans renchon ; car ains l'avoit commandé le conte de  
« Ligny, pour ce qu'ils avoient tué ses gens à Saint-  
« Vincent de Laon. Et là fut pris ledit Arcquenciel, a  
« le fuite et cria renchon ; et le cuida sauver messire  
« Simon de Lalain, en recognoissant la bonté que il lui  
« avoit fait, lors de la prise de Saint-Vincent; mais  
« ledit conte en sa fureur, le fit prestement pendre, et  
« tous ceulx qui furent pareillement pendu, ou tué en,  
« la place , sans renchon (1). »

Telle était dans ce temps la cruauté des guerres que l'on ne voyait que rapines et meurtres. Chacun prenait les armes d'abord pour se défendre, bientôt après pour se venger et se livrer au pillage. Les troupes, établies dans les villes, refusaient de les quitter, et lorsqu'elles se mettaient en campagne, c'était pour tout ravager. Ces guerres de meurtres et de dévastations duraient depuis quinze ans, lorsque le roi qui souffrait de voir son peuple ruiné, malheureux, sans repos et sans espérance, chercha à parlementer avec Henri roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne pour obtenir la paix ; les conférences eurent lieu à Arras, où le comte de Ligny (Jean de Luxembourg) accompagna le duc de Bourgogne; mais le comte ne prit aucune part aux négociations pacifiques des plénipotentiaires, puisque même après la signature du traité, il ne voulut pas (nous dit

(1) Bibl. de Lille, Ms n° 26. — (*Relation d'un Chroniqueur bourguignon du XV siècle*, folio II°, VIII r° et v°.)

Monstrelet) prêter au roi de France le serment de la paix d'Arras (1).

Ce puissant seigneur, riche de beaux domaines, fier de ses nombreuses forteresses (2), tout en protestant de sa soumission au roi et au duc, ne tenait pas à leur égard une conduite de respect et d'obéissance conforme à ses paroles. Il oubliait que la guerre contre les Armagnacs qui avait forcé le duc de Bourgogne à des ménagements à son égard, venait d'être terminée et qu'il devait mettre plus de souplesse dans ses rapports avec son suzerain. Au lieu de ménager le duc, Jean ne se gêna pas pour continuer à faire dans ses domaines tout ce qui lui convenait ; et chaque jour de nouveaux griefs s'amassaient entre lui et le duc Philippe.

Une dernière offense acheva d'irriter le duc ; Jacotin de Bethune, commandant à Ham, en 1439, avait maltraité les gens du duc, pendant qu'ils recueillaient la taille. Assigné à la cour de Bourgogne, Jacotin fut empêché par le comte de Ligny, qui refusa de le livrer au duc ; celui-ci fit alors saisir les seigneuries que le comte et la comtesse de Ligny avaient en Flandre et en Hainaut. L'affaire allait s'envenimer, lorsque Raoulin et le chancelier, envoyés à Cambrai, avec d'autres seigneurs, arrangèrent l'affaire, mais non sans difficulté (3).

(1) Monstrelet. Edit. in-f°. - Vol. II. p. 181. V°.

(2) Coucy, Beaulieu, Ham, Nesle, Laferté, St-Gobain, Marie, Oisy, Montaigu, Guise, Hirson, Bouchain, Beaurevoir, Honnecourt, Oisy et autres forteresses qui étaient garnies de nombreux gens d'armes, (Monstrelet, vol. II. p. 165. V°.)

(3) *Chroniques* de Monstrelet, vol. II, p. 168).

Le roi de France n'était pas non plus satisfait de la conduite du comte de Ligny à son égard et, pour le punir, « il devait aller à grande puissance pour le subjuguier et le contraindre de lui faire le serment « d'Arras, » lorsque le comte tomba malade au château de Guise, où il mourut la nuit des rois 1440 (1).

Suivant son testament (2), son corps, accompagné

(1) 5 janvier 1441.

(2) Du 17 avril 1430. « Ils élisent conjointement leurs sépultures en « l'église de Notre-Dame de Cambrai au plus près possible de feu « monsieur Andrieu de Luxembourg, jadis évêque de Cambrai (A) « ils donnent à la fabrique de la dite église chacun deux cents livres « parisis...., ils veulent et ordonnent que sur leurs sépultures à la « représentation de leurs personnes soit mise une lame de marbre, « élevée de deux personnages d'ivoire bien et honnestement suivant « leur état.,,,, ils fondent deux nouvelles chapelles en la chapelle de « Notre-Dame de Beaurevoir près du chastel . . . Ils donnent à divers, « entr'autres à Lionel de Vandonne, 50 francs par an; à Guillebin « Vasseur, leur maître d'hôtel; à la dame d'Authuille; à Jacotin de « Bainquethin, et à Waleran de Bournonville divers legs. Jean de « Luxembourg veut que sa compaigne, Jeanne de Béthune, jouisse sa vie « durant de son château et terre de Beaurevoir et de sa maison de « Cambrai. (B) Jeanne de Béthune donne à sa fille (Jeanne du Bar, « mariée en 1435 avec le connétable de Saint-Pol), sa robe noire de

(A) *Les Recherches sur l'Eglise métropolitaine de Cambrai*, par M. Le Glay, nous rapportent (p. 58) qu'André de Luxembourg mourut, à la fin d'octobre 1396, et fut enterré vers l'entrée du chœur à gauche. Mais les pierres tumulaires de Jean de Luxembourg, de Jeanne de Béthune, ni celles de Waleran, Jean, Henri, Charles, Marguerite, Jeanne de Luxembourg, qui, suivant Le Carpentier (3<sup>e</sup> partie p. 210) avaient choisi leur sépulture dans l'église métropolitaine de Cambrai, n'existaient plus lorsqu'on a relevé en 1774 les épitaphes qu'elle contenait.

(B) L'hôtel St-Pol.

de ses gens, fut porté sur un chariot, très-honorablement en l'église Notre-Dame de Cambrai et mis en terre en dehors du chœur, assez près d'un de ses prédécesseurs, Valeran de Luxembourg (1).

Ainsi mourut ce seigneur redouté et cruel qui était tellement l'ennemi de la France « qu'il passa de vie à « trépas sans avoir fait au roi le serment de la paix « d'Arras, »

Le remords d'avoir vendu Jeanne d'Arc aux Anglais est-il jamais entré dans ce cœur orgueilleux, vénal et cruel ? Nous n'osons le croire ; cependant une fondation qu'il avait faite en 1434, à l'abbaye de Ham, pour 4 obits pour lui, sa femme, ses père et mère et sa tante, paraîtrait indiquer que, suivant la coutume de l'époque, le comte voulut racheter son crime par des libéralités envers l'Eglise.

A peine eût-il les yeux fermés que son lieutenant, Lyonnell de Vandonne, fut chassé par les habitants de Nesle et de Beaulieu, du gouvernement de ces villes,

« satin plein, chargée d'orfèvrerie par les manches; à sa nièce de Con-  
« versan, sa robe vermeille de satin figuré, dont les manches sont  
« pareillement chargées. . . . Item, à Margot, bastarde de Saint-Pol, une  
« robe de drap de damas blanc, fourrée de gris à grandes manches, etc. »

(Duchesne, *preuves de la maison de Béthune*, p. 228).

Le sceau de Jeanne de Béthune, (figuré par Duchesne, à la suite de ce document) représente un écusson en losange qui porte : party Luxembourg, à un lambel de trois pièces; party Béthune, escartelé de Coucy; l'écusson est supporté par deux anges et soutenu en haut par deux autres.

(1) Monstrelet, vol. II, édition in-folio, p. 181, V°.

que lui avait donné Jean de Luxembourg, pour prix de sa part dans la prise de Jeanne d'Arc.

Les biens de Jean de Luxembourg, confisqués par le Roi, après sa mort, (parce qu'il n'avait pas voulu faire le serment de la paix d'Arras) ne furent rendus à sa veuve Jeanne de Béthune, que le 26 septembre 1441 (1) et seulement « en considération de ce qu'elle avait toujours eu en particulier, bonne affection pour le Roi. »

Jeanne avait eu de sa première union, Jeanne de Bar, mariée, en 1435, à Louis de Luxembourg, comte de St-Pol, connétable de France; il devint seigneur de Beaurevoir, Ham, etc, etc., après le décès de Jeanne de Béthune, 1450, (nous en avons parlé longuement dans notre *histoire de Ham*) et il fut mêlé aux luttes qui eurent lieu entre le duc de Bourgogne et Louis XI. Arrêté par le Duc auprès duquel il s'était réfugié, il fut vendu et livré au Roi, jugé par le parlement de Paris, condamné à mort, et eut la tête tranchée, en place de Grève, le 19 décembre 1475, à l'âge de 57 ans,

David de Poix était gouverneur de Beaurevoir en 1462,

Un prisonnier du château de Beaurevoir, de la fin de la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle, fut M<sup>e</sup> Thomas, de la cour de comptes, que Monstrelet nous apprend y avoir été emprisonné en 1464, par ordre du duc de Bourgogne, pour s'être enrichi par des malversations.

La riche succession de Louis de Luxembourg fut confisquée et donnée, le 4 février 1476 à Pierre de Rohan.

(1) Preuves de la maison de Béthune par Duchesne, p, 233.

maréchal de France. Il y eut alors de grandes disputes entre les Luxembourg et les Rohan, qui tous deux se prétendaient propriétaires de la brillante succession de Louis, décapité. Pierre de Luxembourg, comme héritier de son père, Pierre de Rohan, comme l'ayant reçu en don de Louis XI. Ce fut seulement en juillet 1487, que Marie et Françoise, filles de Pierre de Luxembourg (1) et de Marguerite de Savoie et petites-filles de

(1) Pierre de Luxembourg, décédé le 15 octobre 1482, fut enterré dans l'Abbaye de Cercamp. *Le Mausolée de la Toison d'or* nous a conservé son épitaphe que nous donnons ici :

ÉPITAPHES DE PIERRE DE LUXEMBOURG ET DE  
MARGUERITE DE SAVOIE.

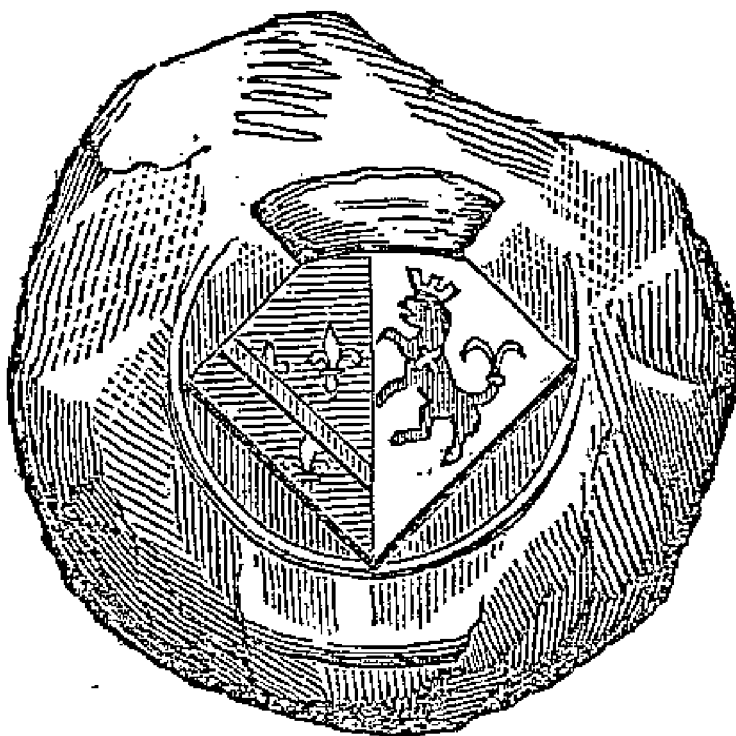
Cy gist haut et puissant seigneur et de noble recordation, Monsieur Pierre de Luxembourg, comte de S. Paul, de Ligny, de Conversan, de Bricque, de Marle, de Soissons, viscomte de Meaux, seigneur d'Enghien, d'Osny, Ham, Bouchain, de Beaufort, de Belle, de Luizen, de Vandul, de Condé en Brie, de Dunkerque, de Bourbourg, etc., et des transports de Flandre, Bassée, Conlieux de Bruyes, chastellain de Lille, fils de haut et puissant seigneur Monsieur Louys de Luxembourg, connestable de France et de Madame de Bar, comte et comtesse, seigneur et dame des lieux susdits, qui trespassa en son chateau du dit Enghien, le 15 d'Octobre l'an 1482. Priez Dieu pour luy.

Cy gist haute et puissante Dame, Madame Marguerite de Savoye, fille aînée du duc de Savoye Louys et de Madame Anne de Chypre, fille du roi de Chypre, sœur aînée de la reine de France Charlotte, qui trespassa à l'hôtel de Ghistelles à Bruges, le dimanche de mi-carême, au mois de Mars 1483. Priez Dieu pour elle.

Pierre de Luxembourg portait pour corps de devise ; un soleil

Louis de Luxembourg et de Jeanne de Bar, l'entrèrent en possession de la Seigneurie de Beaurevoir.

Marie de Luxembourg, qui eût dans sa part le château de Beaurevoir, se maria, en premières noces, avec le comte de Romont (décédé à Ham, le 30 janvier 1486) (1) et en secondes noces, le 8 septembre 1487, avec François de Bourbon. Ce prince mourut à Verceil, le 30 octobre 1495. Marie rendit foi et hommage au roi, le 27 juillet 1498. Cette vertueuse princesse vécut dans un âge avancé pour le bonheur des populations dont elle était la dame et pour le bien des pauvres, dont elle fut *la mère*. Elle mourut le 1er avril 1546,



Sceau de Marie de Luxembourg.

Après sa mort, la Seigneurie de Beaurevoir, passa

entouré de nuages, avec cette inscription : *Obstantia nubila solvet*, voulant faire entendre par ce symbole qu'il se tirerait bien des méchantes affaires que ses ennemis lui avaient faites, depuis que le malheureux connestable de France, son père, avait eu la tête coupée en place de Greve.

(1) Voir son épitaphe rapportée dans *l'histoire de Ham*, p. 123.

dans les mains d'Antoine de Bourbon, fils de Charles de Bourbon et de Françoise d'Alençon. (1)

Henri IV recueillit par héritage ce domaine qu'il réunit à la couronne de France lorsqu'il devint roi. (2)

En 1557, le château de Beurevoir était commandé par Jean de Récourt, seigneur du Sart, capitaine d'une compagnie d'ordonnance. Lorsque les Espagnols vinrent mettre le siège devant St-Quentin, il reçut du gouverneur de Picardie l'ordre de s'opposer au transport des vivres de Cambrai au camp devant St-Quentin. Sur l'avis qui lui fut donné du passage d'un convoi près de Gouy, il sortit du château de Beurevoir à la tête de cinquante chevaux, attaqua l'escorte, s'empara du convoi et ramena à Beurevoir un grand nombre de prisonniers; mais, il rentra lui-même grièvement blessé.

Le lendemain de la prise de St-Quentin, 28 août 1557, Philibert de Savoie, ne voulant pas laisser derrière lui des forteresses occupées par les Français, détacha un corps d'armée, avec de l'artillerie, sous les

(1) *Inventaire le Picart*. Bibl. Imp. manuscrit, N°5, G.F.N° 1.135, p. 14.

(2) C'est à cette circonstance qu'il a du la possession d'un hôtel, situé à Cambrai dans la rue St-Paul, qui a emprunté son nom à la maison des vieux: hommes. Cet hôtel, dont on a fait une brasserie, appartient aujourd'hui à M. Pagniez-Leleu. Construit par Louis de Luxembourg l'Hôtel St-Pol servit de résidence, en 1529, à Louise de Savoie, mère du roi et régente de France, au moment de la *paix des Dames*, et, pour faciliter les communications des négociatrices, on avait jeté un pont de l'Hôtel St-Pol, où résidait la régente, à l'abbaye de St-Aubert, où se trouvait la tante de l'empereur Charles Quint, madame Marguerite d'Autriche. L'hôtel St-Pol fut vendu par Henri IV, en 1605.

ordres du comte d'Aremberg pour s'emparer de Beaurevoir et du Câtelet. Le château de Beaurevoir fut emporté de force, après une forte canonnade; Jean de Récourt y fut trouvé mort des blessures qu'il avait reçues, soit lors de la prise du convoi, soit pendant le siège du château. Son corps fut inhumé à Bohain.

Son fils Jean de Récourt devint commandant du château de Beaurevoir, bailly et gouverneur de Bohain, après le traité de paix du Câteau-Cambresis du 18 décembre 1559. Pendant la ligue il fut assiégé dans son château par Montluc de Balagny, gouverneur de Cambrai (1), la veille de la saint Jean-Baptiste 1588. Forcé de se rendre, après une vigoureuse résistance, il fut emmené prisonnier à Cambrai.

Georges de Récourt, écuyer, fut, à la mort de son père (1595), pourvu de la charge de bailly commandant les villes et châteaux de Bohain et de Beaurevoir. Il donna un témoignage éclatant de sa valeur au siège du Câtelet (1595), où il fut choisi, avec Georges et Antoine ses frères, pour introduire dans la place des poudres et des mèches dont elle manquait. A la suite de la prise du Câtelet, le 25 juin 1595, les Espagnols s'emparèrent de Bohain, Beaurevoir, Crèvecœur.

Melchisedech de Récourt, son fils, fut aussi gouverneur des villes et châteaux de Bohain et de Beaurevoir, après la fuite de Martin de la Porte, auquel on imputait quelques crimes et malversations. Pendant une

(1) *Histoire de la ville de St-Quentin*, par Delafons. T. 3. p. 96.

(2) *Histoires et Discours de Vaultier de Senlis*, p. 299.

absence que de Recourt fit en 1620, en Béarn, où il fut envoyé par le roi, de Balaguy s'empara de son gouvernement, mais il y fut rétabli en 1621 (1).

C'est au château de Beaurevoir que fut passé, le 24 octobre 1592, le contrat de mariage de Charles, sire de Rambures, capitaine de cinquante hommes d'armés et grand Maître des eaux et forêts, avec Marie de Montluc de Balagny.

Charles de Rambures était fils aîné de Pierre, sire de Rambures, capitaine de cinquante hommes d'armes et grand Maître des eaux et forêts, et de dame Claude de Bourbon, dite *de Vendôme*, chevalier de l'ordre du roi, demeurant à Abbeville.

Marie de Montluc, était fille de Pierre de Montluc de Balagny, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, demeurant à Cambrai et de René d'Amboise sa femme (2).

La seigneurie de Beaurevoir engagée par Henri IV, à Jean de Montluc, seigneur de Balagny, passa au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, dans la maison de Mailly (marquisat de Nesle) par le mariage de la fille de Jean de Montluc avec René de Mailly.

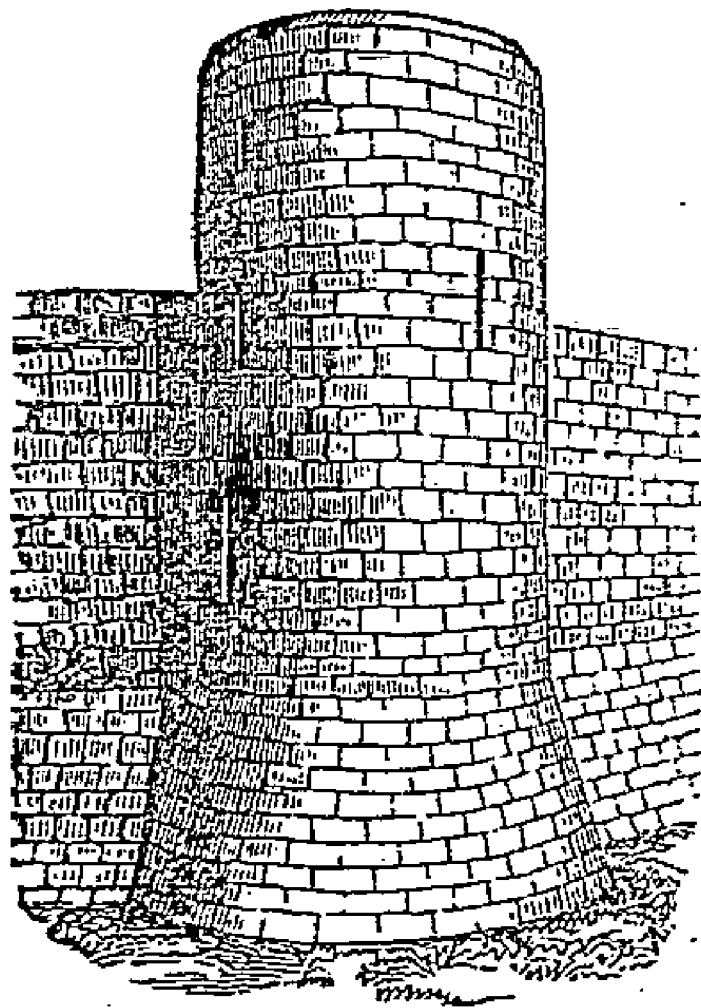
Dans le courant de ce siècle les Espagnols disputèrent encore plus d'une fois aux Français la possession de cette place.

Le château de Beaurevoir était encore fier de son

(1) *Mémoire sur la maison de Recourt*, in-4°. 1782, p. 79, 84, 87,

(2) Communiqué par M. de Chauvenet.

donjon et de ses hautes murailles, lorsque Louis XIV décida, en 1673, sa démolition en même temps que celle du Câtelet et de maintes autres forteresses. Ordre fût envoyé au sieur Bachot, ingénieur à St-Quentin, de démanteler le château de Beaurevoir et cet ordre fut exécuté en 1674; cependant une seule tour fut épargnée (celle où Jeanne d'Arc avait été tenue prisonnière) et elle resta debout jusqu'en 1800. Lors de la révolution, le domaine de Beaurevoir et ce qui restait de l'ancien château appartenait au marquis de Nesle. Cette propriété, saisie comme bien national, fut vendue et les ruines du château achetées par M. Remy Paris de Beaurevoir; celui-ci fit démolir, vers 1800, la tour où

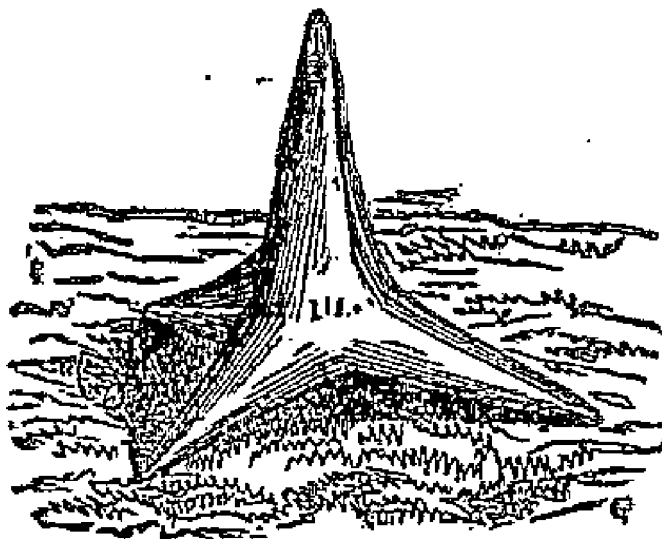


Jeanne d'Arc avait été retenue prisonnière et raser ce qui restait des murailles.

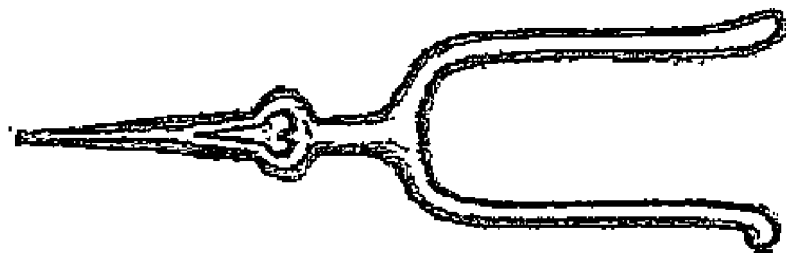
A voir ces tristes ruines dont les vieux murs sont étagés par des lierres géants et dans les crevasses desquelles les hirondelles viennent se nicher; à les voir ainsi placées au milieu du village, sans autre

défense qu'un rempart de verdure, on se demande comment elles ont pu au moyen-âge, se convertir en place de guerre et soutenir de véritables sièges.

Le soc de la charrue qui laboure aujourd'hui le sol de la cour foulé par tant de nobles personnages, met à jour à chaque instant des énormes boulets en grès, ou en pierre bleue, dits *boulets de rempart*. On y ramasse



des fers de lance, des carreaux de traits d'arbalète ; des pointes de chevaux de frise, des éperons de chevalier,

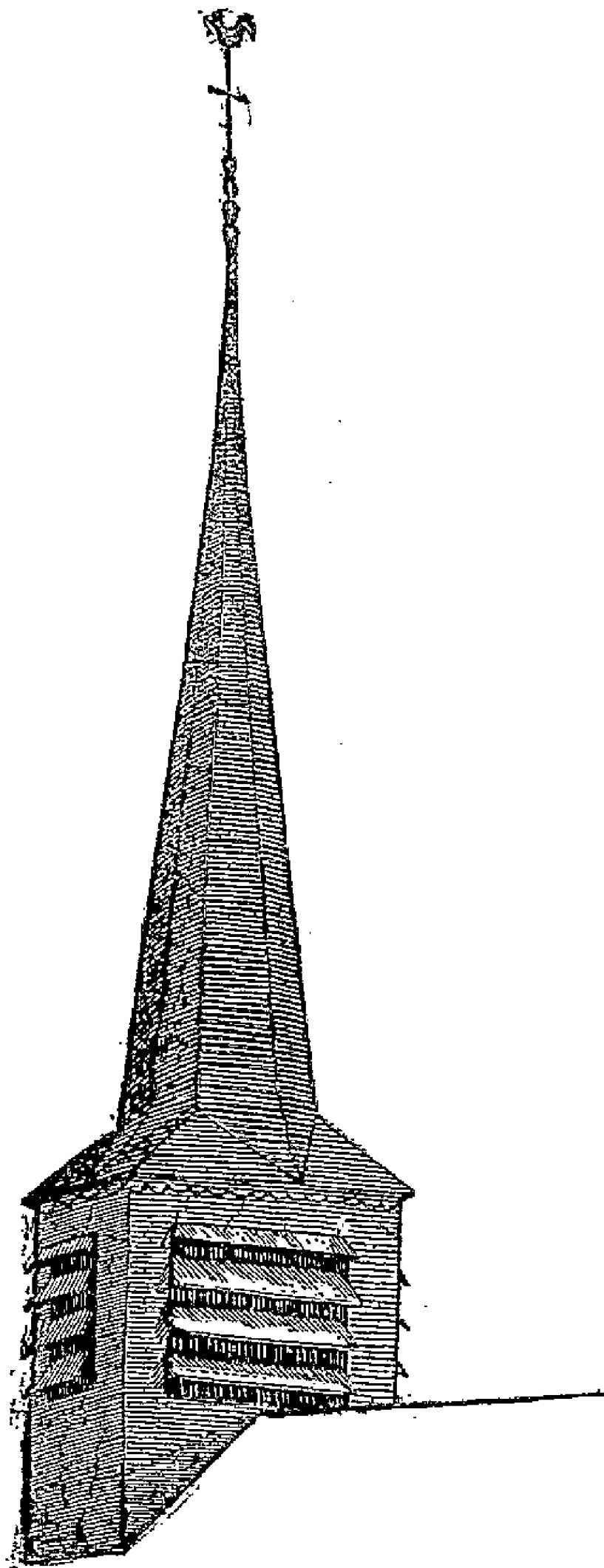


etc. Le propriétaire actuel a trouvé, en 1811, dans les fossés du chateau, une boîte en cuivre ciselé renfermant quatorze pièces d'or dont dix de types différents. Il s'est défait de ces monnaies avant qu'on ait pu s'assurer de l'époque où elles avaient été frappées. Nous avons vu en 1859 quatre autres monnaies en billon, ou *Ave Maria*, placées également dans une petite boîte en bronze. Les caractères de l'écriture et les revers de ces médailles assez *frustes* nous ont paru indiquer l'époque du changement de monnaie, qui eût lieu sous la 3<sup>e</sup> race, de Louis VIII au roi Jean 1350.

L'église de Beaurevoir, sous le patronage de St-Martin,

n'est qu'une ancienne chapelle agrandie. Cette chapelle était dans le principe fermée de hautes murailles qui ne laissaient pénétrer la lumière dans l'édifice qu'au moyen de fenêtres petites et étroites, pratiquées dans la partie supérieure des murs. Une date (1717) placée au chevet extérieur de l'église, nous donne l'époque de la transformation qu'elle a subie. On réduisit la hauteur des murailles et on ajouta deux bas cotés qu'on fit communiquer avec la nef principale en ouvrant plusieurs arcades à ogives dans la partie inférieure des anciens murs, les piliers de ces arcades ont été refaits en

Le portail ne date que de 1790.



On ne rencontre dans l'église qu'une seule pierre tombale, placée au milieu du cœur; c'est celle du curé sous lequel les travaux de restauration de 1717 ont été pratiqués. On lit sur cette pierre l'inscription suivante :

EN ATTENDANT LA BIENHEUREUSE RÉSURRECTION DES MORTS ET LE SECOND AVÈNEMENT DU FILS DE DIEU : ICI GISTLE SIEUR JEAN-FRANCOIS-JOSEPH DELANNOY, PRESTRE, NATIF DU BOURG DE SOLRE-LE-CHATEAU, EN HAINAUT, EN SON VIVANT PASTEUR DE CETTE PAROISSE DE BEAUREVOIR, LEQUEL APRÈS AVOIR TRAVAILLÉ ASSURÉMENT PENDANT 24 ANS A LA SANCTIFICATION DES AMES, EST DÉCÉDÉ, LE 25 AVRIL 1740, AGÉ DE 40 ANS.

CHARITABLE PAROISSIEN, PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

